

## **Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Mercredi 21 janvier 2015**

*Maison de quartier du Gué Perray  
1, Allée du Pont des Arts 72250 Changé*

Le Comité Syndical du Pays du Mans est convoqué le 13 janvier 2015 pour la séance du mercredi 21 janvier 2015 à 19h00, à la Maison de quartier du Gué Perray à Changé.

### **Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

- Accueil par Monsieur le Maire de Changé et vœux par Monsieur le Président du Pays du Mans
- Instruction et application du droit des sols : Mise en place d'un service mutualisé
- Débat d'Orientation Budgétaire 2015
- Fixation du montant des cotisations 2015
- Recrutement de personnel relatif à l'instauration d'un service instructeur droit des sols
- Modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans
- Attribution de subventions et point sur les projets au sein des commissions thématiques
- Candidature à l'appel à projets Territoire à Energie Positive et Croissance Verte
- Question(s) diverse(s).

#### Membres titulaires présents :

MM Allichon Jean-Louis, Bourge Eric, Chollet David, Clément Emmanuel, Vasseur Maurice (CC des Portes du Maine) ;  
Mme Cantin Véronique, MM. Deschamps François, Farcy Jean (CC des Rives de Sarthe) ;  
Mme Hubert Florence, MM. Barrier Jean-Louis, Breteau Franck, Mouton Daniel, Vasseur Pascal (CC du Bocage Cénomans) ;  
Mme Renaut Martine, MM. Cosnuau Jean-Luc, Georges Joël, Graffin Serge, Lair Bernard, Lepetit Jean-Pierre, Livet Yannick (CC du Sud-Est du Pays Manceau) ;  
Mmes Aubin Dominique, Faure Janine, Lemaitre Jocelyne, MM Boulard Jean-Claude, Chatonnay Claude, Chevallier Samuel, Lorient Claude (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ;  
MM. Geveaux Jean-Marie, Lecomte Bruno (Conseil Général de la Sarthe) ;  
Mme Dupont Nathalie, MM Bizeray Jean-Claude, Boisseau Paul, Gouhier Sébastien, Péan Didier (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

#### Suppléants présents votants :

MM Biencourt Olivier, Guy Samuel (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ; M. Pollefort Maurice (CC du Bocage Cénomans), Mme Jusset Marie-Odile, MM Hureau Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M. Mercier Janny (CC des Portes du Maine) ; MM Baligand Christian, Jousse Alain, Lerat Jean-Michel (CC des Rives de Sarthe) ; Mme Vasseur Jocelyne (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

#### Titulaires excusés :

MM. Fontaine Jean-Luc, Leproust Gilles (Conseil Général de la Sarthe) ; MM Ferré Philippe, Taupin Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M Le Coq Joël (Changé) ; MM Leboucher Patrice, Marchand Jacky (CC Bocage Cénomans) ; MM Lambert Gérard, Pannier Olivier (CC Orée de Bercé Béloinois) ; M. Bellec Jean-Claude (CC Portes du Maine) ; Mme Beaufiles Valérie (CC Rives de Sarthe).

#### Titulaires absents :

Mmes Chabagno Anne-Gaëlle, Plu Mathilde (CC de l'Orée de Bercé Belinois) ; MM Besnier Alain, Daillière Pascal, Lunel Dominique (CC des Portes du Maine) ; MM Cousin Philippe, Furet Christophe, Lalande Michel, Passelaigue Max, Suhard Jean-Luc (CC des Rives de Sarthe) ; MM Bruneaud Serge, Le Bolu Joel, Lecoq Jean-Yves, Ramade Thierry (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Tolmont Sylvie, M. Jouanny Pascal (CC du Bocage Cénomans) ; Mmes N'Kaloulou Christiane, Rivron Véronique, MM Langevin André, Rebré Yannick, Rouillon Christophe (Conseil Général de la Sarthe).

Membres du Collège transports présents et votants : Mmes Lepelletier Marie-Catherine (Le Mans Métropole C.U. du Mans), Péan-Spire Christelle (CC du Sud Est du Pays Manceau), MM Geveaux Jean-Marie (Conseil Général de la Sarthe), Soulard Jean-François (Le Mans Métropole C.U. du Mans).

#### Etaient également présents :

Mme Chevalier Catherine (Champagné), MM Lubias Guy, Ribaut Philippe (CC du Sud Est du Pays Manceau).

L'équipe du Pays du Mans : Mmes Chevalier Patricia, Penven Hélène

MM Dumond Théau, Georget Matthieu, Rochinarc'h Florian, Roissé Julien (SCoT)

- Monsieur Joël Georges est nommé secrétaire de séance.
- La séance est ouverte sous la Présidence de Jean-Claude Boulard.

*Syndicat Mixte du Pays du Mans*  
*Délibération*

*Comité syndical*  
*Mercredi 21 janvier 2015*

---

**Lancement des consultations liées à la mise en place d'un service  
Application du Droit des Sols (ADS)**

Les communautés des communes membres du Pays du Mans impactées par la loi ALUR (les 4 communautés de communes de plus de 10 000 habitants) ont souhaité que la mise en place d'un service Application du Droit des Sol (ADS) soit réalisée à l'échelle du Pays du Mans, par le syndicat mixte du Pays du Mans, sous forme de prestation de service, dans le cadre de l'article R423-15 du code de l'urbanisme, positionnant de fait le Pays comme un organisme de mutualisation.

Afin de pouvoir mettre en place ce service au sein du syndicat mixte du Pays du Mans, il est nécessaire de lancer des consultations pour trois marchés de fournitures et de services en procédure adaptée suivants, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

- Fourniture et déploiement d'un logiciel métier ADS (y compris formations du personnel et des agents concernés)
- Matériels informatiques, téléphoniques et communication
- Mobilier et aménagement de bureaux.

➤ *Le Comité Syndical,*

*Après en avoir débattu, décide à l'unanimité,*

- *de lancer les marchés publics précités dans le cadre de la procédure adaptée,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se référant à ces marchés.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,

**LE PRESIDENT**  
Jean-Claude BOULARD

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2015 Publication : 27/01/2015
--

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

## **Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Mercredi 21 janvier 2015**

*Maison de quartier du Gué Perray  
1, Allée du Pont des Arts 72250 Changé*

Le Comité Syndical du Pays du Mans est convoqué le 13 janvier 2015 pour la séance du mercredi 21 janvier 2015 à 19h00, à la Maison de quartier du Gué Perray à Changé.

### **Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

- Accueil par Monsieur le Maire de Changé et vœux par Monsieur le Président du Pays du Mans
- Instruction et application du droit des sols : Mise en place d'un service mutualisé
- Débat d'Orientation Budgétaire 2015
- Fixation du montant des cotisations 2015
- Recrutement de personnel relatif à l'instauration d'un service instructeur droit des sols
- Modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans
- Attribution de subventions et point sur les projets au sein des commissions thématiques
- Candidature à l'appel à projets Territoire à Energie Positive et Croissance Verte
- Question(s) diverse(s).

#### Membres titulaires présents :

MM Allichon Jean-Louis, Bourge Eric, Chollet David, Clément Emmanuel, Vasseur Maurice (CC des Portes du Maine) ;  
Mme Cantin Véronique, MM. Deschamps François, Farcy Jean (CC des Rives de Sarthe) ;  
Mme Hubert Florence, MM. Barrier Jean-Louis, Breteau Franck, Mouton Daniel, Vasseur Pascal (CC du Bocage Cénomans) ;  
Mme Renaut Martine, MM. Cosnuau Jean-Luc, Georges Joël, Graffin Serge, Lair Bernard, Lepetit Jean-Pierre, Livet Yannick (CC du Sud-Est du Pays Manceau) ;  
Mmes Aubin Dominique, Faure Janine, Lemaitre Jocelyne, MM Boulard Jean-Claude, Chatonnay Claude, Chevallier Samuel, Lorient Claude (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ;  
MM. Geveaux Jean-Marie, Lecomte Bruno (Conseil Général de la Sarthe) ;  
Mme Dupont Nathalie, MM Bizeray Jean-Claude, Boisseau Paul, Gouhier Sébastien, Péan Didier (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

#### Suppléants présents votants :

MM Biencourt Olivier, Guy Samuel (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ; M. Pollefort Maurice (CC du Bocage Cénomans), Mme Jusset Marie-Odile, MM Hureau Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M. Mercier Janny (CC des Portes du Maine) ; MM Baligand Christian, Jousse Alain, Lerat Jean-Michel (CC des Rives de Sarthe) ; Mme Vasseur Jocelyne (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

#### Titulaires excusés :

MM. Fontaine Jean-Luc, Leproust Gilles (Conseil Général de la Sarthe) ; MM Ferré Philippe, Taupin Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M Le Coq Joël (Changé) ; MM Leboucher Patrice, Marchand Jacky (CC Bocage Cénomans) ; MM Lambert Gérard, Pannier Olivier (CC Orée de Bercé Béloinois) ; M. Bellec Jean-Claude (CC Portes du Maine) ; Mme Beaufiles Valérie (CC Rives de Sarthe).

#### Titulaires absents :

Mmes Chabagno Anne-Gaëlle, Plu Mathilde (CC de l'Orée de Bercé Béloinois) ; MM Besnier Alain, Daillière Pascal, Lunel Dominique (CC des Portes du Maine) ; MM Cousin Philippe, Furet Christophe, Lalande Michel, Passelaigue Max, Suhard Jean-Luc (CC des Rives de Sarthe) ; MM Bruneaud Serge, Le Bolu Joel, Lecoq Jean-Yves, Ramade Thierry (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Tolmont Sylvie, M. Jouanny Pascal (CC du Bocage Cénomans) ; Mmes N'Kaloulou Christiane, Rivron Véronique, MM Langevin André, Rebré Yannick, Rouillon Christophe (Conseil Général de la Sarthe).

Membres du Collège transports présents et votants : Mmes Lepelletier Marie-Catherine (Le Mans Métropole C.U. du Mans), Péan-Spire Christelle (CC du Sud Est du Pays Manceau), MM Geveaux Jean-Marie (Conseil Général de la Sarthe), Soulard Jean-François (Le Mans Métropole C.U. du Mans).

#### Etaient également présents :

Mme Chevalier Catherine (Champagné), MM Lubias Guy, Ribaut Philippe (CC du Sud Est du Pays Manceau).

L'équipe du Pays du Mans : Mmes Chevalier Patricia, Penven Hélène

MM Dumond Théau, Georget Matthieu, Rochinarc'h Florian, Roissé Julien (SCoT)

- Monsieur Joël Georges est nommé secrétaire de séance.
- La séance est ouverte sous la Présidence de Jean-Claude Boulard.

# Syndicat Mixte du Pays du Mans

## Délibération

Comité syndical  
Mercredi 21 janvier 2015

### Fixation des cotisations 2015

A partir du document du débat d'orientations budgétaires, remis à chaque délégué membre du Syndicat mixte du Pays du Mans, Monsieur le Président propose au comité syndical, après présentation par Madame Cantin – Présidente de la Commission Finances et des contractualisations, de procéder à la fixation des cotisations 2015.

Sur les cotisations, Madame Cantin, en accord avec le Bureau syndical et la Commission finances, propose de garder la méthode de calcul mise en place en 2014 afin d'être en cohérence avec les bases de cotisation (population totale) du Syndicat mixte du SCoT dont les collectivités membres sont les mêmes et propose au Comité syndical de confirmer les actions touristiques comme une des priorités pour le territoire, en instaurant une cotisation spécifique en lieu et place de la cotisation ORAC qui n'a plus lieu d'être (la convention ORAC étant arrivée à échéance le 31 décembre 2014), Le Mans Métropole n'étant pas concernée par cette dernière.

Les cotisations 2015 se répartissent donc comme suit :

Adhérents	Pop totale 2012 chiffres 2015	Pays	Actions touristiques
		<b>0,80 €</b>	<b>0,25 €</b>
CCdu Bocage Cénomans	6 360	5 088,00 €	1 590,00 €
CC Orée de Bercé Belinois	19 770	15 816,00 €	4 942,50 €
CC Rives de Sarthe	10 261	8 208,80 €	2 565,25 €
CC Portes du Maine	11 039	8 831,20 €	2 759,75 €
CC Sud-Est du Pays Manceau	17 361	13 888,80 €	4 340,25 €
Le Mans Métropole	204 252	163 401,60 €	- €
<b>Total Pays</b>	<b>269 043</b>	<b>215 234,40 €</b>	<b>16 197,75 €</b>
Conseil Général de la Sarthe	<i>Forfait</i>	30 000,00 €	

➤ *Le Comité Syndical,*

*Après en avoir débattu, valide à l'unanimité,*

- *l'instauration d'une cotisation pour les actions touristiques à 0,25 € / habitant (hors Le Mans Métropole),*
- *les cotisations 2015 telles que présentées dans la présente délibération.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2015  
Publication : 27/01/2015

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**LE PRESIDENT**  
Jean-Claude BOULARD

## **Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Mercredi 21 janvier 2015**

*Maison de quartier du Gué Perray  
1, Allée du Pont des Arts 72250 Changé*

Le Comité Syndical du Pays du Mans est convoqué le 13 janvier 2015 pour la séance du mercredi 21 janvier 2015 à 19h00, à la Maison de quartier du Gué Perray à Changé.

### **Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

- Accueil par Monsieur le Maire de Changé et vœux par Monsieur le Président du Pays du Mans
- Instruction et application du droit des sols : Mise en place d'un service mutualisé
- Débat d'Orientation Budgétaire 2015
- Fixation du montant des cotisations 2015
- Recrutement de personnel relatif à l'instauration d'un service instructeur droit des sols
- Modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans
- Attribution de subventions et point sur les projets au sein des commissions thématiques
- Candidature à l'appel à projets Territoire à Energie Positive et Croissance Verte
- Question(s) diverse(s).

#### Membres titulaires présents :

MM Allichon Jean-Louis, Bourge Eric, Chollet David, Clément Emmanuel, Vasseur Maurice (CC des Portes du Maine) ;  
Mme Cantin Véronique, MM. Deschamps François, Farcy Jean (CC des Rives de Sarthe) ;  
Mme Hubert Florence, MM. Barrier Jean-Louis, Breteau Franck, Mouton Daniel, Vasseur Pascal (CC du Bocage Cénomans) ;  
Mme Renaut Martine, MM. Cosnuau Jean-Luc, Georges Joël, Graffin Serge, Lair Bernard, Lepetit Jean-Pierre, Livet Yannick (CC du Sud-Est du Pays Manceau) ;  
Mmes Aubin Dominique, Faure Janine, Lemaitre Jocelyne, MM Boulard Jean-Claude, Chatonnay Claude, Chevallier Samuel, Lorient Claude (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ;  
MM. Geveaux Jean-Marie, Lecomte Bruno (Conseil Général de la Sarthe) ;  
Mme Dupont Nathalie, MM Bizeray Jean-Claude, Boisseau Paul, Gouhier Sébastien, Péan Didier (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

#### Suppléants présents votants :

MM Biencourt Olivier, Guy Samuel (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ; M. Pollefort Maurice (CC du Bocage Cénomans), Mme Jussat Marie-Odile, MM Hureau Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M. Mercier Janny (CC des Portes du Maine) ; MM Baligand Christian, Jousse Alain, Lerat Jean-Michel (CC des Rives de Sarthe) ; Mme Vasseur Jocelyne (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

#### Titulaires excusés :

MM. Fontaine Jean-Luc, Leproust Gilles (Conseil Général de la Sarthe) ; MM Ferré Philippe, Taupin Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M Le Coq Joël (Changé) ; MM Leboucher Patrice, Marchand Jacky (CC Bocage Cénomans) ; MM Lambert Gérard, Pannier Olivier (CC Orée de Bercé Béloinois) ; M. Bellec Jean-Claude (CC Portes du Maine) ; Mme Beaufiles Valérie (CC Rives de Sarthe).

#### Titulaires absents :

Mmes Chabagno Anne-Gaëlle, Plu Mathilde (CC de l'Orée de Bercé Belinois) ; MM Besnier Alain, Daillière Pascal, Lunel Dominique (CC des Portes du Maine) ; MM Cousin Philippe, Furet Christophe, Lalande Michel, Passelaigue Max, Suhard Jean-Luc (CC des Rives de Sarthe) ; MM Bruneaud Serge, Le Bolu Joel, Lecoq Jean-Yves, Ramade Thierry (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Tolmont Sylvie, M. Jouanny Pascal (CC du Bocage Cénomans) ; Mmes N'Kaloulou Christiane, Rivron Véronique, MM Langevin André, Rebré Yannick, Rouillon Christophe (Conseil Général de la Sarthe).

Membres du Collège transports présents et votants : Mmes Lepelletier Marie-Catherine (Le Mans Métropole C.U. du Mans), Péan-Spire Christelle (CC du Sud Est du Pays Manceau), MM Geveaux Jean-Marie (Conseil Général de la Sarthe), Soulard Jean-François (Le Mans Métropole C.U. du Mans).

#### Etaient également présents :

Mme Chevalier Catherine (Champagné), MM Lubias Guy, Ribaut Philippe (CC du Sud Est du Pays Manceau).

L'équipe du Pays du Mans : Mmes Chevalier Patricia, Penven Hélène

MM Dumond Théau, Georget Matthieu, Rochinarc'h Florian, Roissé Julien (SCoT)

- Monsieur Joël Georges est nommé secrétaire de séance.
- La séance est ouverte sous la Présidence de Jean-Claude Boulard.

**Syndicat Mixte du Pays du Mans**  
**Délibération**

**Comité syndical**  
**Mercredi 21 janvier 2015**

---

**Création d'un poste de chef de service  
application du droit des sols (ADS)**

Les communautés des communes membres du Pays du Mans impactées par la loi ALUR (les 4 communautés de communes de plus de 10 000 habitants) ont souhaité que la mise en place d'un service Application du Droit des Sol (ADS) soit réalisée à l'échelle du Pays du Mans, par le syndicat mixte du Pays du Mans, sous forme de prestation de service, dans le cadre de l'article R423-15 du code de l'urbanisme, positionnant de fait le Pays comme un organisme de mutualisation.

Dans ce cadre, Madame la Vice-Présidente en charges des finances et des ressources humaines propose au comité syndical la création d'un poste de chef de service ADS sein du Pays du Mans, suite à la proposition faite lors du Débat d'Orientation Budgétaire en cette même séance, pour répondre aux missions principales suivantes :

- Organiser, gérer et encadrer le Service ADS (4 instructeurs dont un adjoint au chef de service et 1 agent administratif pour les missions de secrétariat, accueil, archivage), voire former les instructeurs (formation, cadre d'instruction, consignes sur le traitement des dossiers, participation ponctuelle à l'instruction des dossiers sensibles, rencontre le cas échéant des élus, partenaires, pétitionnaires sur les dossiers sensibles, etc.),
- Mutualiser et renforcer les compétences collectives, veiller au lien entre le service instructeur et les communes adhérentes,
- Instruire les dossiers complexes et, en cas de plan de charge alourdi, tout acte d'urbanisme,
- Organiser la production des actes dans le respect des délais, des textes et de leurs évolutions juridiques,
- Exercer un contrôle du respect des procédures et des documents produits par les instructeurs du service afin de sécuriser juridiquement la signature du maire,
- Exercer une veille juridique dans les domaines concernés ...

***Le Comité syndical du Pays du Mans après en avoir débattu, accepte à l'unanimité :***

- ***de créer un poste de chef de service ADS, filière administrative de catégorie A ou B selon le profil et l'expérience du candidat retenu,***
- ***d'autoriser toutes dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à ce poste,***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette création de poste.***

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2015  
Publication : 27/01/2015

**LE PRÉSIDENT**  
Pour l'"Autorité Compétente"  
Jean-Claude BOULARD par délégation

## **Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Mercredi 21 janvier 2015**

*Maison de quartier du Gué Perray  
1, Allée du Pont des Arts 72250 Changé*

Le Comité Syndical du Pays du Mans est convoqué le 13 janvier 2015 pour la séance du mercredi 21 janvier 2015 à 19h00, à la Maison de quartier du Gué Perray à Changé.

### **Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

- Accueil par Monsieur le Maire de Changé et vœux par Monsieur le Président du Pays du Mans
- Instruction et application du droit des sols : Mise en place d'un service mutualisé
- Débat d'Orientation Budgétaire 2015
- Fixation du montant des cotisations 2015
- Recrutement de personnel relatif à l'instauration d'un service instructeur droit des sols
- Modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans
- Attribution de subventions et point sur les projets au sein des commissions thématiques
- Candidature à l'appel à projets Territoire à Energie Positive et Croissance Verte
- Question(s) diverse(s).

#### Membres titulaires présents :

MM Allichon Jean-Louis, Bourge Eric, Chollet David, Clément Emmanuel, Vasseur Maurice (CC des Portes du Maine) ;  
Mme Cantin Véronique, MM. Deschamps François, Farcy Jean (CC des Rives de Sarthe) ;  
Mme Hubert Florence, MM. Barrier Jean-Louis, Breteau Franck, Mouton Daniel, Vasseur Pascal (CC du Bocage Cénomans) ;  
Mme Renaut Martine, MM. Cosnuau Jean-Luc, Georges Joël, Graffin Serge, Lair Bernard, Lepetit Jean-Pierre, Livet Yannick (CC du Sud-Est du Pays Manceau) ;  
Mmes Aubin Dominique, Faure Janine, Lemaitre Jocelyne, MM Boulard Jean-Claude, Chatonnay Claude, Chevallier Samuel, Lorient Claude (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ;  
MM. Geveaux Jean-Marie, Lecomte Bruno (Conseil Général de la Sarthe) ;  
Mme Dupont Nathalie, MM Bizeray Jean-Claude, Boisseau Paul, Gouhier Sébastien, Péan Didier (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

#### Suppléants présents votants :

MM Biencourt Olivier, Guy Samuel (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ; M. Pollefort Maurice (CC du Bocage Cénomans), Mme Jusset Marie-Odile, MM Hureau Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M. Mercier Janny (CC des Portes du Maine) ; MM Baligand Christian, Jousse Alain, Lerat Jean-Michel (CC des Rives de Sarthe) ; Mme Vasseur Jocelyne (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

#### Titulaires excusés :

MM. Fontaine Jean-Luc, Leproust Gilles (Conseil Général de la Sarthe) ; MM Ferré Philippe, Taupin Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M Le Coq Joël (Changé) ; MM Leboucher Patrice, Marchand Jacky (CC Bocage Cénomans) ; MM Lambert Gérard, Pannier Olivier (CC Orée de Bercé Béloinois) ; M. Bellec Jean-Claude (CC Portes du Maine) ; Mme Beaufiles Valérie (CC Rives de Sarthe).

#### Titulaires absents :

Mmes Chabagno Anne-Gaëlle, Plu Mathilde (CC de l'Orée de Bercé Béloinois) ; MM Besnier Alain, Daillière Pascal, Lunel Dominique (CC des Portes du Maine) ; MM Cousin Philippe, Furet Christophe, Lalande Michel, Passelaigue Max, Suhard Jean-Luc (CC des Rives de Sarthe) ; MM Bruneaud Serge, Le Bolu Joel, Lecoq Jean-Yves, Ramade Thierry (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Tolmont Sylvie, M. Jouanny Pascal (CC du Bocage Cénomans) ; Mmes N'Kaloulou Christiane, Rivron Véronique, MM Langevin André, Rebré Yannick, Rouillon Christophe (Conseil Général de la Sarthe).

Membres du Collège transports présents et votants : Mmes Lepelletier Marie-Catherine (Le Mans Métropole C.U. du Mans), Péan-Spire Christelle (CC du Sud Est du Pays Manceau), MM Geveaux Jean-Marie (Conseil Général de la Sarthe), Soulard Jean-François (Le Mans Métropole C.U. du Mans).

#### Etaient également présents :

Mme Chevalier Catherine (Champagné), MM Lubias Guy, Ribaut Philippe (CC du Sud Est du Pays Manceau).

L'équipe du Pays du Mans : Mmes Chevalier Patricia, Penven Hélène

MM Dumond Théau, Georget Matthieu, Rochinarc'h Florian, Roissé Julien (SCoT)

- Monsieur Joël Georges est nommé secrétaire de séance.
- La séance est ouverte sous la Présidence de Jean-Claude Boulard.

*Syndicat Mixte du Pays du Mans*  
*Délibération*

*Comité syndical*  
*Mercredi 21 janvier 2015*

---

**Création d'un poste de secrétariat**

Les communautés des communes membres du Pays du Mans impactées par la loi ALUR (les 4 communautés de communes de plus de 10 000 habitants) ont souhaité que la mise en place d'un service Application du Droit des Sol (ADS) soit réalisée à l'échelle du Pays du Mans, par le syndicat mixte du Pays du Mans, sous forme de prestation de service, dans le cadre de l'article R423-15 du code de l'urbanisme, positionnant de fait le Pays comme un organisme de mutualisation.

Dans ce cadre, Madame la Vice-Présidente en charges des finances et des ressources humaines, au regard des chiffres de la DDT, propose au comité syndical la création d'un poste de secrétariat dédié au service application du droit des sols sein du Pays du Mans, suite à la proposition faite lors du Débat d'Orientation Budgétaire en cette même séance, pour répondre aux missions principales suivantes :

- Assister le chef de service et les instructeurs dans leurs missions,
- Accueillir physiquement et téléphoniquement les usagers du service ADS, mais aussi gérer les mails ainsi que le courrier du service (départs et arrivées),
- Procéder à la reproduction de documents et à l'archivage de pièces et dossiers liés à l'application du droit des sols ...

*Le Comité syndical du Pays du Mans après en avoir débattu, accepte à l'unanimité :*

- *la création d'un poste de secrétariat dédié au service application du droit des sols, filière administrative de catégories C,*
- *d'autoriser toutes dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à ce poste,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette création.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,

**LE PRESIDENT**  
Jean-Claude BOULARD

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2015 Publication : 27/01/2015
--

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



## Délibération du COMITE SYNDICAL

**Mercredi 21 janvier 2015**

Maison de quartier du Gué Perray  
1, Allée du Pont des Arts 72250 Changé

Le Comité Syndical du Pays du Mans est convoqué le 13 janvier 2015 pour la séance du mercredi 21 janvier 2015 à 19h00, à la Maison de quartier du Gué Perray à Changé.

### Ordre du jour

-----

- Accueil par Monsieur le Maire de Changé et vœux par Monsieur le Président du Pays du Mans
- Instruction et application du droit des sols : Mise en place d'un service mutualisé
- Débat d'Orientation Budgétaire 2015
- Fixation du montant des cotisations 2015
- Recrutement de personnel relatif à l'instauration d'un service instructeur droit des sols
- Modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans
- Attribution de subventions et point sur les projets au sein des commissions thématiques
- Candidature à l'appel à projets Territoire à Energie Positive et Croissance Verte
- Question(s) diverse(s).

#### Membres titulaires présents :

MM Allichon Jean-Louis, Bourge Eric, Chollet David, Clément Emmanuel, Vasseur Maurice (CC des Portes du Maine) ;  
Mme Cantin Véronique, MM. Deschamps François, Farcy Jean (CC des Rives de Sarthe) ;  
Mme Hubert Florence, MM. Barrier Jean-Louis, Breteau Franck, Mouton Daniel, Vasseur Pascal (CC du Bocage Cénomans) ;  
Mme Renaut Martine, MM. Cosnau Jean-Luc, Georges Joël, Graffin Serge, Lair Bernard, Lepetit Jean-Pierre, Livet Yannick (CC du Sud-Est du Pays Manceau) ;  
Mmes Aubin Dominique, Faure Janine, Lemaitre Jocelyne, MM Boulard Jean-Claude, Chatonnay Claude, Chevallier Samuel, Lorient Claude (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ;  
MM. Geveaux Jean-Marie, Lecomte Bruno (Conseil Général de la Sarthe) ;  
Mme Dupont Nathalie, MM Bizeray Jean-Claude, Boisseau Paul, Gouhier Sébastien, Péan Didier (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

#### Suppléants présents votants :

MM Biencourt Olivier, Guy Samuel (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ; M. Pollefoort Maurice (CC du Bocage Cénomans), Mme Jusset Marie-Odile, MM Hureau Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M. Mercier Janny (CC des Portes du Maine) ; MM Baligand Christian, Jousse Alain, Lerat Jean-Michel (CC des Rives de Sarthe) ; Mme Vasseur Jocelyne (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

#### Titulaires excusés :

MM. Fontaine Jean-Luc, Leproust Gilles (Conseil Général de la Sarthe) ; MM Ferré Philippe, Taupin Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M Le Coq Joël (Changé) ; MM Leboucher Patrice, Marchand Jacky (CC Bocage Cénomans) ; MM Lambert Gérard, Pannier Olivier (CC Orée de Bercé Béloinois) ; M. Bellec Jean-Claude (CC Portes du Maine) ; Mme Beaufiles Valérie (CC Rives de Sarthe).

#### Titulaires absents :

Mmes Chabagno Anne-Gaëlle, Plu Mathilde (CC de l'Orée de Bercé Béloinois) ; MM Besnier Alain, Daillière Pascal, Lunel Dominique (CC des Portes du Maine) ; MM Cousin Philippe, Furet Christophe, Lalande Michel, Passelaigue Max, Suhard Jean-Luc (CC des Rives de Sarthe) ; MM Bruneaud Serge, Le Bolu Joel, Lecoq Jean-Yves, Ramade Thierry (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Tolmont Sylvie, M. Jouanny Pascal (CC du Bocage Cénomans) ; Mmes N'Kaloulou Christiane, Rivron Véronique, MM Langevin André, Rebré Yannick, Rouillon Christophe (Conseil Général de la Sarthe).

Membres du Collège transports présents et votants : Mmes Lepelletier Marie-Catherine (Le Mans Métropole C.U. du Mans), Péan-Spire Christelle (CC du Sud Est du Pays Manceau), MM Geveaux Jean-Marie (Conseil Général de la Sarthe), Soulard Jean-François (Le Mans Métropole C.U. du Mans).

#### Étaient également présents :

Mme Chevalier Catherine (Champagné), MM Lubias Guy, Ribaut Philippe (CC du Sud Est du Pays Manceau).

L'équipe du Pays du Mans : Mmes Chevalier Patricia, Penven Hélène

MM Dumond Théau, Georget Matthieu, Rochinarc'h Florian, Roissé Julien (SCoT)

- Monsieur Joël Georges est nommé secrétaire de séance.
- La séance est ouverte sous la Présidence de Jean-Claude Boulard.
-

# Syndicat Mixte du Pays du Mans

## Délibération

### Comité syndical

Mercredi 21 janvier 2015

## Demandes de subvention CDL Département

Les communautés des communes membres du Pays du Mans impactées par la loi ALUR (les 4 communautés de communes de plus de 10 000 habitants) ont souhaité que la mise en place d'un service Application du Droit des Sol (ADS) soit réalisée à l'échelle du Pays du Mans, par le syndicat mixte du Pays du Mans, sous forme de prestation de service, dans le cadre de l'article R423-15 du code de l'urbanisme, positionnant de fait le Pays comme un organisme de mutualisation.

Monsieur le Président propose au comité syndical, après qu'il ait validé la mise en place d'un service Application du Droit des Sols, de solliciter les dotations des conseillers généraux au titre de la Convention de développement Local (CDL Pays du Mans) pour soutenir les investissements dans le cadre du montage de ce service, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Désignation	Dépenses HT	Financier	Recettes
Acquisition d'un logiciel métier ADS	30 740,00 €	CDL Dotation JM. Geveaux	10 000,00 €
Acquisition de matériel informatique	15 090,00 €	CDL Dotation J. Pedoya	16 000,00 €
Matériel salle de réunion	1 713,00 €	CDL Dotation B. Lecomte	6 000,00 €
Mobilier et aménagements	14 930,78 €		
Acquisition de matériel de télécommunication	3 990,00 €		
		Autofinancement	34 463,78 €
TOTAL	66 463,78 €	TOTAL	66 463,78 €

### Accord unanime du Comité syndical pour :

- solliciter les dotations de Mme Pedoya, MM. Geveaux et Lecomte au titre de la CDL Département du Pays du Mans,
- autoriser le Président à signer tous documents en rapport avec cette demande.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,

**LE PRESIDENT**  
Acte certifié exécutoire  
Jean-François BOULARD

Réception par le préfet : 29/01/2015  
Publication : 29/01/2015

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

## Délibération du COMITE SYNDICAL

**Mercredi 21 janvier 2015**

Maison de quartier du Gué Perray  
1, Allée du Pont des Arts 72250 Changé

Le Comité Syndical du Pays du Mans est convoqué le 13 janvier 2015 pour la séance du mercredi 21 janvier 2015 à 19h00, à la Maison de quartier du Gué Perray à Changé.

### Ordre du jour

-----

- Accueil par Monsieur le Maire de Changé et vœux par Monsieur le Président du Pays du Mans
- Instruction et application du droit des sols : Mise en place d'un service mutualisé
- Débat d'Orientation Budgétaire 2015
- Fixation du montant des cotisations 2015
- Recrutement de personnel relatif à l'instauration d'un service instructeur droit des sols
- Modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans
- Attribution de subventions et point sur les projets au sein des commissions thématiques
- Candidature à l'appel à projets Territoire à Energie Positive et Croissance Verte
- Question(s) diverse(s).

#### Membres titulaires présents :

MM Allichon Jean-Louis, Bourge Eric, Chollet David, Clément Emmanuel, Vasseur Maurice (CC des Portes du Maine) ;  
Mme Cantin Véronique, MM. Deschamps François, Farcy Jean (CC des Rives de Sarthe) ;  
Mme Hubert Florence, MM. Barrier Jean-Louis, Breteau Franck, Mouton Daniel, Vasseur Pascal (CC du Bocage Cénomans) ;  
Mme Renaut Martine, MM. Cosnau Jean-Luc, Georges Joël, Graffin Serge, Lair Bernard, Lepetit Jean-Pierre, Livet Yannick (CC du Sud-Est du Pays Manceau) ;  
Mmes Aubin Dominique, Faure Janine, Lemaitre Jocelyne, MM Boulard Jean-Claude, Chatonnay Claude, Chevallier Samuel, Lorient Claude (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ;  
MM. Geveaux Jean-Marie, Lecomte Bruno (Conseil Général de la Sarthe) ;  
Mme Dupont Nathalie, MM Bizeray Jean-Claude, Boisseau Paul, Gouhier Sébastien, Péan Didier (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

#### Suppléants présents votants :

MM Biencourt Olivier, Guy Samuel (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ; M. Pollefort Maurice (CC du Bocage Cénomans), Mme Jusset Marie-Odile, MM Hureau Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M. Mercier Janny (CC des Portes du Maine) ; MM Baligand Christian, Jousse Alain, Lerat Jean-Michel (CC des Rives de Sarthe) ; Mme Vasseur Jocelyne (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

#### Titulaires excusés :

MM. Fontaine Jean-Luc, Leproust Gilles (Conseil Général de la Sarthe) ; MM Ferré Philippe, Taupin Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M Le Coq Joël (Changé) ; MM Leboucher Patrice, Marchand Jacky (CC Bocage Cénomans) ; MM Lambert Gérard, Pannier Olivier (CC Orée de Bercé Béloinois) ; M. Bellec Jean-Claude (CC Portes du Maine) ; Mme Beaufiles Valérie (CC Rives de Sarthe).

#### Titulaires absents :

Mmes Chabagno Anne-Gaëlle, Plu Mathilde (CC de l'Orée de Bercé Béloinois) ; MM Besnier Alain, Daillière Pascal, Lunel Dominique (CC des Portes du Maine) ; MM Cousin Philippe, Furet Christophe, Lalande Michel, Passelaigue Max, Suhard Jean-Luc (CC des Rives de Sarthe) ; MM Bruneaud Serge, Le Bolu Joel, Lecoq Jean-Yves, Ramade Thierry (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Tolmont Sylvie, M. Jouanny Pascal (CC du Bocage Cénomans) ; Mmes N'Kaloulou Christiane, Rivron Véronique, MM Langevin André, Rebré Yannick, Rouillon Christophe (Conseil Général de la Sarthe).

Membres du Collège transports présents et votants : Mmes Lepelletier Marie-Catherine (Le Mans Métropole C.U. du Mans), Péan-Spire Christelle (CC du Sud Est du Pays Manceau), MM Geveaux Jean-Marie (Conseil Général de la Sarthe), Soulard Jean-François (Le Mans Métropole C.U. du Mans).

#### Étaient également présents :

Mme Chevalier Catherine (Champagné), MM Lubias Guy, Ribaut Philippe (CC du Sud Est du Pays Manceau).

L'équipe du Pays du Mans : Mmes Chevalier Patricia, Penven Hélène

MM Dumond Théau, Georget Matthieu, Rochinarc'h Florian, Roissé Julien (SCoT)

- Monsieur Joël Georges est nommé secrétaire de séance.
- La séance est ouverte sous la Présidence de Jean-Claude Boulard.

# Syndicat Mixte du Pays du Mans

## Délibération

### Comité syndical

Mercredi 21 janvier 2015

## Demandes de subvention

Monsieur le Président propose aux Présidents de commissions de présenter au Comité syndical les demandes de subventions dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets du Pays du Mans (PLD) et de la Convention de développement Local (CDL Pays du Mans) :

Ø **PLPD** – (rapporteur M. Sébastien GOUHIER) :

MAITRE D'OUVRAGE	Projet	Montant global	Subvention sollicitée
CdC Orée de Bercé Béloinois	Achat d'un broyeur mobile pour prêt aux communes de la CdC	20 471,00 €	5 117,75 €
CdC des Portes du Maine	Achat de 114 composteurs Montants HT et TTC	4 231,34 €	2 116,00 €
CdC des Portes du Maine	Animation compostage Joué l'Abbé	200,00 €	140,00 €
CdC des Portes du Maine	Animation compostage La Guierche	211,00 €	148,00 €
CdC des Portes du Maine	Animation compostage St Mars sous Ballon	200,00 €	140,00 €
CdC des Portes du Maine	Animation jardinage au naturel Comice cantonal à Courceboeufs	528,88 €	370,00 €
CdC des Portes du Maine	Animation jardinage au naturel Fête du pommé à Joué l'Abbé	212,16 €	149,00 €

Ø **CDL** – (rapporteur M. David CHOLLET) :

MAITRE D'OUVRAGE	Projet	Montant global	Subvention sollicitée
MAM p'home d'Happy	Réfection d'une clôture (M. Geveaux)	3 052,50 €	1 250,00 €
Club Alpin Français	Achat de matériel (Mme Heuzé)	3 486,60 €	1 743,30 €
AIF du soleil	Achat de matériel (M. Counil)	5 262,00 €	2 000,00 €
Ecole de musique et danse Souigné sous ballon	Achat d'un vidéoprojecteur (M. Rebré)	1 500,00 €	700,00 €
Ville du Mans	Achat de matériel (Mme Pedoya)	3 000,00 €	1 500,00 €
FAL 72	Achat de matériel (Mme Heuzé)	5 008,60 €	2 500,00 €
Etablissement d'enseignement artistique Arnage	Acquisition de matériel (M Langevin)	5 010,00 €	2 505,00 €
EPHAD 3 vallées Coullaines	Acquisition de matériel (M Rouillon)	819,72 €	409,86 €
Centre d'animation de l'herberie Coullaines	Acquisition de matériel (M Rouillon)	1 238,94 €	619,47 €

**Accord unanime du Comité syndical pour l'octroi des subventions sollicitées et mentionnées ci-dessus.**

**Acte certifié exécutoire**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Réception par le préfet : 29/01/2015  
Pour expédition conforme,  
Publication : 29/01/2015

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**LE PRESIDENT**  
Jean-Claude BOULARD

**Délibération du COMITE SYNDICAL**  
**du Mercredi 21 janvier 2015**  
Maison de quartier du Gué Perray  
1, Allée du Pont des Arts 72250 Changé

Le Comité Syndical du Pays du Mans est convoqué le 13 janvier 2015 pour la séance du mercredi 21 janvier 2015 à 19h00, à la Maison de quartier du Gué Perray à Changé.

**Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

- Accueil par Monsieur le Maire de Changé et vœux par Monsieur le Président du Pays du Mans
- Instruction et application du droit des sols : Mise en place d'un service mutualisé
- Débat d'Orientation Budgétaire 2015
- Fixation du montant des cotisations 2015
- Recrutement de personnel relatif à l'instauration d'un service instructeur droit des sols
- Modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans
- Attribution de subventions et point sur les projets au sein des commissions thématiques
- Candidature à l'appel à projets Territoire à Energie Positive et Croissance Verte
- Question(s) diverse(s).

Membres titulaires présents :

MM Allichon Jean-Louis, Bourge Eric, Chollet David, Clément Emmanuel, Vasseur Maurice (CC des Portes du Maine) ;  
Mme Cantin Véronique, MM. Deschamps François, Farcy Jean (CC des Rives de Sarthe) ;  
Mme Hubert Florence, MM. Barrier Jean-Louis, Breteau Franck, Mouton Daniel, Vasseur Pascal (CC du Bocage Cénomans) ;  
Mme Renaut Martine, MM. Cosnau Jean-Luc, Georges Joël, Graffin Serge, Lair Bernard, Lepetit Jean-Pierre, Livet Yannick (CC du Sud-Est du Pays Manceau) ;  
Mmes Aubin Dominique, Faure Janine, Lemaitre Jocelyne, MM Boulard Jean-Claude, Chatonnay Claude, Chevallier Samuel, Lorient Claude (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ;  
MM. Geveaux Jean-Marie, Lecomte Bruno (Conseil Général de la Sarthe) ;  
Mme Dupont Nathalie, MM Bizeray Jean-Claude, Boisseau Paul, Gouhier Sébastien, Péan Didier (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

Suppléants présents votants :

MM Biencourt Olivier, Guy Samuel (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ; M. Pollefoort Maurice (CC du Bocage Cénomans), Mme Jusset Marie-Odile, MM Hureau Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M. Mercier Janny (CC des Portes du Maine) ; MM Baligand Christian, Jousse Alain, Lerat Jean-Michel (CC des Rives de Sarthe) ; Mme Vasseur Jocelyne (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).

Titulaires excusés :

MM. Fontaine Jean-Luc, Leproust Gilles (Conseil Général de la Sarthe) ; MM Ferré Philippe, Taupin Laurent (CC du Sud Est du Pays Manceau) ; M Le Coq Joël (Changé) ; MM Leboucher Patrice, Marchand Jacky (CC Bocage Cénomans) ; MM Lambert Gérard, Pannier Olivier (CC Orée de Bercé Béloinois) ; M. Bellec Jean-Claude (CC Portes du Maine) ; Mme Beaufiles Valérie (CC Rives de Sarthe).

Titulaires absents :

Mmes Chabagno Anne-Gaëlle, Plu Mathilde (CC de l'Orée de Bercé Béloinois) ; MM Besnier Alain, Daillière Pascal, Lunel Dominique (CC des Portes du Maine) ; MM Cousin Philippe, Furet Christophe, Lalande Michel, Passelaigue Max, Suhard Jean-Luc (CC des Rives de Sarthe) ; MM Bruneaud Serge, Le Bolu Joel, Lecoq Jean-Yves, Ramade Thierry (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Tolmont Sylvie, M. Jouanny Pascal (CC du Bocage Cénomans) ; Mmes N'Kaloulou Christiane, Rivron Véronique, MM Langevin André, Rebré Yannick, Rouillon Christophe (Conseil Général de la Sarthe).

Membres du Collège transports présents et votants : Mmes Lepelletier Marie-Catherine (Le Mans Métropole C.U. du Mans), Péan-Spire Christelle (CC du Sud Est du Pays Manceau), MM Geveaux Jean-Marie (Conseil Général de la Sarthe), Soulard Jean-François (Le Mans Métropole C.U. du Mans).

Étaient également présents :

Mme Chevalier Catherine (Champagné), MM Lubias Guy, Ribaut Philippe (CC du Sud Est du Pays Manceau).

L'équipe du Pays du Mans : Mmes Chevalier Patricia, Penven Hélène

MM Dumond Théau, Georget Matthieu, Rochinarc'h Florian, Roissé Julien (SCoT)

- Monsieur Joël Georges est nommé secrétaire de séance.
- La séance est ouverte sous la Présidence de Jean-Claude Boulard.

# Syndicat Mixte du Pays du Mans

## Délibération

### Comité syndical

Mercredi 21 janvier 2015

## Modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans

Les communautés des communes membres du Pays du Mans impactées par la loi ALUR (les 4 communautés de communes de plus de 10 000 habitants) ont souhaité que la mise en place d'un service Application du Droit des Sol (ADS) soit réalisée à l'échelle du Pays du Mans, par le syndicat mixte du Pays du Mans, sous forme de prestation de service, dans le cadre de l'article R423-15 du code de l'urbanisme, positionnant de fait le Pays du Mans comme un organisme de mutualisation.

Afin de pouvoir permettre la mise en place de ce nouveau service au sein du syndicat mixte du Pays du Mans, Monsieur le Président indique au comité syndical qu'il est nécessaire d'en modifier les statuts, en élargissant l'objet du syndicat à la mutualisation et à la possibilité de proposer des prestations de services pour le compte de ses collectivités membres et leurs communes, à leur demande, mais aussi vis-à-vis de communes et d'EPCI extérieurs à leur demande.

Il est donc proposé, après accord du Bureau syndical, la rédaction suivante pour les articles 4.1 et 5 des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans :

### **Article 4. Objet**

#### ***Article 4.1 : Missions générales***

Le syndicat mixte a pour objet l'animation, la mutualisation, l'activité d'études et de gestion nécessaires au développement de son territoire, l'appui, le conseil et l'assistance administrative et technique à ses membres ainsi qu'aux communes et autres établissements publics de son périmètre en matière d'aménagement du territoire, de développement durable, d'environnement, d'urbanisme, d'habitat, de tourisme et de culture.

Dans ce cadre, il assure sur son périmètre d'intervention la cohérence et la coordination d'actions d'aménagement et de développement durable du territoire. Il contractualise avec le Département, la Région, l'Etat, l'Union Européenne et tout autre partenaire et met en œuvre, par décision du comité syndical, toute procédure nécessaire à la réalisation de l'objet social.

Le syndicat mixte assure l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, sous forme de prestations de service, pour ses membres et leurs communes, à leur demande, ainsi que pour toute commune ou EPCI extérieur qui en ferait la demande. Il assure aussi, ponctuellement, des prestations de service, pour ses membres et leurs communes, à leur demande, ainsi que pour toute commune ou EPCI extérieur qui en ferait la demande, pour les autres domaines cités dans son objet.

#### ***Article 5. Maîtrise d'Ouvrage***

Le syndicat mixte pourra être chargé de la mise en œuvre de toutes procédures, contrats, conventions, mutualisation, réalisations d'opérations ou d'équipements nécessaires à la réalisation de son objet social. Il pourra, par décision du Comité Syndical, être désigné Maître d'Ouvrage :

- pour la réalisation d'étude,
- par mandat d'un ou plusieurs EPCI ou communes membres pour effectuer en leur nom et par délégation des opérations pour lesquelles les compétences et périmètres d'intervention du syndicat mixte s'avèrent pertinents,
- pour la réalisation d'opérations d'intérêt communautaire pour l'ensemble du territoire.

#### **Ø Le Comité Syndical,**

***Après en avoir débattu, valide à l'unanimité, la modification des statuts du Pays du Mans telle que proposée par Monsieur le Président et la nouvelle proposition de statuts annexée à la présente délibération,***

Acte certifié exécutoire

Reception par le préfet le 18/02/2015  
Publication le 18/02/2015

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,

**LE PRESIDENT**  
Jean-Claude BOULARD

# STATUTS

## **TITRE I – CREATION, SIEGE ET DUREE DU SYNDICAT**

---

### **Article 1<sup>er</sup>. Constitution et dénomination**

En application des articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un syndicat mixte ouvert entre :

Le Mans Métropole Communauté Urbaine  
Le Département de la Sarthe  
La Communauté de Communes du Bocage Cénomans  
La Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois  
La Communauté de Communes des Portes du Maine  
La Communauté de Communes des Rives de Sarthe  
La Communauté de Communes du SE du Pays Manceau  
La commune de Changé pour la compétence visée à l'article 4.2.

Il prend la dénomination de **Syndicat Mixte du Pays du Mans** (dénommé ci-après syndicat mixte).

### **Article 2. Siège social**

Il est situé au 40 rue de la Galère – 72000 LE MANS.

Il peut être transféré dans un autre lieu par décision du Comité Syndical. Les réunions du Comité Syndical peuvent se tenir en tous lieux du territoire du Pays.

### **Article 3. Durée, dissolution et retrait, adhésion**

#### ***Article 3.1 Durée***

Le syndicat mixte est institué pour une durée illimitée

#### ***Article 3.2 Dissolution et retrait***

La dissolution du syndicat mixte est prononcée dans les conditions de l'article L 5721-7 du CGCT.

Les membres du syndicat mixte peuvent s'en retirer dans les conditions prévues par les articles L 5721-6-2 et L 5721-6-3 du CGCT

#### ***Article 3.3 Nouvelle adhésion***

L'adhésion de nouveaux membres est décidée par une délibération du Comité Syndical. Les organes délibérants des membres du syndicat mixte disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du syndicat mixte pour se prononcer sur l'admission du nouveau membre.

### ***Article 3.4 Modification des statuts***

Les modifications des statuts, les extensions et réductions de compétences du syndicat mixte sont approuvées à la majorité simple par le comité syndical sans consultation de ses membres adhérents.

## **TITRE II – OBJET DU SYNDICAT**

---

### **Article 4. Objet**

#### ***Article 4.1 : Missions générales (modifié)***

Le syndicat mixte a pour objet l'animation, la mutualisation, l'activité d'études et de gestion nécessaires au développement de son territoire, l'appui, le conseil et l'assistance administrative et technique à ses membres ainsi qu'aux communes et autres établissements publics de son périmètre en matière d'aménagement du territoire, de développement durable, d'environnement, d'urbanisme, d'habitat, de tourisme et de culture.

Dans ce cadre, il assure sur son périmètre d'intervention la cohérence et la coordination d'actions d'aménagement et de développement durable du territoire. Il contractualise avec le Département, la Région, l'Etat, l'Union Européenne et tout autre partenaire et met en œuvre, par décision du comité syndical, toute procédure nécessaire à la réalisation de l'objet social.

Le syndicat mixte assure l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, sous forme de prestations de service, pour ses membres et leurs communes, à leur demande, ainsi que pour toute commune ou EPCI extérieur qui en ferait la demande. Il assure aussi, ponctuellement, des prestations de service, pour ses membres et leurs communes, à leur demande, ainsi que pour toute commune ou EPCI extérieur qui en ferait la demande, pour les autres domaines cités dans son objet.

#### ***Article 4.2 : Compétence de coordination des transports collectifs définie par l'article L1231-10 du code des transports***

- coordonner les services de transports,
- mettre en place un système d'information pour la totalité des services de transport y compris les liaisons régionales,
- rechercher une tarification coordonnée avec création de titres de transport unique ou unifié.

Le syndicat mixte assume la mission de coordination qui lui est confiée et recherche à cet effet, en liaison avec les AOT, les voies et moyens de promouvoir et d'améliorer les transports collectifs sur son territoire.

### **Article 5. Maîtrise d'Ouvrage (modifié)**

Le syndicat mixte pourra être chargé de la mise en œuvre de toutes procédures, contrats, conventions, mutualisation, réalisations d'opérations ou d'équipements nécessaires à la réalisation de son objet social. Il pourra, par décision du Comité Syndical, être désigné Maître d'Ouvrage :

- pour la réalisation d'étude,
- par mandat d'un ou plusieurs EPCI ou communes membres pour effectuer en leur nom et par délégation des opérations pour lesquelles les compétences et périmètres d'intervention du syndicat mixte s'avèrent pertinents,
- pour la réalisation d'opérations d'intérêt communautaire pour l'ensemble du territoire.



## TITRE III – ORGANE ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE

Le Syndicat Mixte est administré par un comité syndical et un bureau.

### Article 6. Le comité syndical

#### *Article 6.1 Composition du Comité Syndical*

Le comité syndical règle, par ses délibérations, les affaires du syndicat mixte présentant un intérêt commun à tous les membres. Dans l'hypothèse où un délégué serait à la fois membre du collège « Pays » et du collège « Transport », il aurait deux voix délibératives au sein du comité syndical.

Collectivité	Proposition 2013
Communauté de Communes des Portes du Maine	9 délégués
Communauté de Communes des Rives de Sarthe	9 délégués
Communauté de Communes du Bocage Cénomans	9 délégués
Communauté de Communes du SE du Pays Manceau	9 délégués
Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois	9 délégués
Le Mans Métropole Communauté Urbaine	18 délégués ou au maximum 18 voix
Département de la Sarthe	13 délégués ou au maximum 13 voix
Commune de Changé	1 délégué
	<b>77 délégués ou au maximum 77 voix</b>

#### *6.1.1 Collège « Pays »*

Le collège « Pays » est compétent pour délibérer sur les objets mentionnés à l'article 4.1 des présents statuts. Il est composé ainsi qu'il suit :

Collectivité	Proposition 2013
Communauté de Communes des Portes du Maine	9
Communauté de Communes des Rives de Sarthe	9
Communauté de Communes du Bocage Cénomans	9
Communauté de Communes du SE du Pays Manceau	9
Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois	9
Le Mans Métropole Communauté Urbaine	13
Département de la Sarthe	8
<b>Total</b>	<b>66</b>

Les six EPCI membres du Syndicat et le Conseil Général doivent chacun procéder à l'élection de quatre délégués suppléants. Les délégués suppléants seront tenu informés de la tenue des réunions du Comité Syndical.

#### *6.1.2 Collège « Transport »*

Le collège « Transport » est compétent pour délibérer sur les objets mentionnés à l'article 4.2 des présents statuts.

Il est composé de 11 membres titulaires, élus par chacune des Autorités Organisatrices de Transport membres du syndicat mixte, selon la répartition suivante :

Collectivité	Nombre de délégués au Comité Syndical
Le Mans Métropole Communauté Urbaine	5
Département de la Sarthe	5
Commune de Changé	1
<b>Total</b>	<b>11</b>

Chaque membre du collège doit procéder à l'élection de délégués suppléants (1 par délégué titulaire). Les délégués suppléants seront tenu informés de la tenue des réunions du Comité Syndical.

## **Article 7. Bureau et Présidence**

### ***Article 7.1 Présidence du syndicat mixte***

Le Président, élu par le Comité Syndical, est l'organe exécutif du syndicat mixte.

Le mode d'élection du Président est un scrutin uninominal. La majorité absolue est requise aux deux premiers tours, la majorité relative au troisième tour. Le scrutin se déroule à bulletin secret.

Le Président peut donner, par arrêté, délégation de certains de ses pouvoirs et délégation de signature à un ou plusieurs Vice-Présidents.

### ***Article 7.2 Composition et fonctionnement du bureau***

Le Comité Syndical élit parmi ses membres le bureau du Syndicat Mixte. Il est composé du Président, de 7 Vice-Présidents et de 10 membres.

Le mode d'élection des membres du bureau est un scrutin uninominal. La majorité absolue est requise aux deux premiers tours, la majorité relative au troisième tour. Le scrutin se déroule à bulletin secret.

L'élection du bureau a lieu lors de l'installation du syndicat et ultérieurement après chaque renouvellement du comité syndical.

Le bureau ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en exercice est présente.

Les décisions du bureau sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical. Lors de chaque Comité Syndical le bureau rend compte de ses travaux et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

### ***Article 7.3 Les commissions***

Le travail du Comité Syndical sera facilité par la création de commissions (permanentes ou spéciales) dont le nombre, les missions et la composition feront l'objet de délibérations du Comité Syndical.

## **Article 8. Le Conseil de Développement**

Il est créé un Conseil de Développement. Le Syndicat Mixte :

- engage des débats de fond sur les enjeux du territoire avec ce Conseil de Développement selon la fréquence désirée (au moins une fois par an).
- propose des orientations et approuve des programmes d'actions en concertation avec ce Conseil de Développement.
- informe le Conseil de Développement de l'avancement des actions engagées et l'associe à l'évaluation de la portée des actions.
- peut mettre des moyens logistiques à disposition du Conseil de Développement.

## **Article 9. Le Comité des Partenaires du Transport Public**

Ce comité est notamment consulté pour avis sur l'intermodalité, l'offre et la qualité des services de transport de personnes, les orientations de la politique tarifaire et le développement du système de transport sur le périmètre d'action du syndicat mixte.

Il est notamment composé des autorités organisatrices de transports, des exploitants des services de transports collectifs, des collectivités, d'associations d'usagers des transports individuels et collectifs.

## **TITRE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES**

---

### **Article 10. Budget**

Le budget du syndicat mixte pourvoit aux dépenses de toutes natures imposées par l'exécution des missions constituant son objet.

#### ***Article 10.1 Le budget de la mission Pays***

Les dépenses liées à l'administration générale du Syndicat Mixte et à l'exécution des missions définies à l'article 4.1, en dehors de la compétence transport (4.2), sont financées par la contribution obligatoire des membres adhérents.

La contribution est exprimée pour tous les membres en euros / habitant. Elle est donc proportionnelle au nombre d'habitants recensé sur le territoire de chaque membre. La contribution annuelle du Conseil Général de la Sarthe est forfaitaire. Cette contribution est fixée chaque année lors de l'établissement et du vote du budget primitif.

D'autres financements peuvent être apportés par :

- *Les subventions de fonctionnement et d'investissement* de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Sarthe, et de tout autre organisme partenaire ou financeur des opérations engagées par le Syndicat Mixte. Il peut également être bénéficiaire de toute autre ressource autorisée par la loi (revenus des biens meubles et immeubles, produits des emprunts, dons et legs, récupération ou compensation de TVA...).
- *Le revenu des biens meubles ou immeubles* appartenant ou concédés au Syndicat Mixte.
- *Toutes les sommes reçues* en échange d'un service rendu.
- *Les produits des dons et legs.*
- *Le produit des taxes, redevances et contributions* correspondant aux services assurés.
- *Le produit des emprunts.*

*Les contractualisations du Pays du Mans* placent, le cas échéant, le syndicat mixte dans une position d'organisme relais entre les Collectivités financeurs nommées ci-dessus et les Maîtres d'Ouvrages (membres du syndicat mixte ou autres porteurs de projets).

***Article 10.2 Le budget de la compétence transport***

Les décisions financières liées à cette compétence sont adoptées par les membres du collège transport du comité syndical.

Le budget lié à l'article 4.2 des présents statuts se met en œuvre dans le cadre de l'article L5722-7 du CGCT.

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 18/02/2015 Publication : 18/02/2015
--

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation